

PANTERA Product GmbH
28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 26.11.2019, Révision 28.08.2019

Version 02. Remplace la version: 01

Page 1 / 12

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

MS-3000/40v2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Colle

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société PANTERA Product GmbH
Simon-Bolivar-Straße 29
28197 Bremen / GERMANY
Téléphone +49 (0)421 520 80 780
Téléfax +49 (0)421 520 80 789
Site internet www.panteraproduct.de
E-mail info@panteraproduct.de

Secteur informatique

Informations techniques info@panteraproduct.de

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif GIZ-Nord; +49 (0)551 19 240

Société

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

voir la SECTION 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

UFI:

-

2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques Le contact avec l'humidité libère des Méthanol.

Dangers pour la santé Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.

Dangers pour l'environnement Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

PANTERA Product GmbH
28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 26.11.2019, Révision 28.08.2019

Version 02. Remplace la version: 01

Page 2 / 12

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

Type de produits:

3.2 Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
3 - <5	3-(Triméthoxysilyl)propylamine CAS: 13822-56-5, EINECS/ELINCS: 237-511-5, Reg-No.: 01-2119510159-45-XXXX GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Skin Irrit. 2: H315
3 - <5	Triméthoxyvinylsilane CAS: 2768-02-7, EINECS/ELINCS: 220-449-8, Reg-No.: 01-2119513215-52-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Acute Tox. 4: H332
1 - <2,5	Oligosiloxane aminofonctionnel CAS: 749886-39-3, EINECS/ELINCS: Polymer GHS/CLP: Skin Corr. 1B: H314
0,25 - <0,5	Laurate de dibutylétain CAS: 77-58-7, EINECS/ELINCS: 201-039-8, EU-INDEX: 050-030-00-3, Reg-No.: 01-2119496068-27-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Corr. 1C: H314 - Skin Sens. 1: H317 - Repr. 1B: H360FD - Muta. 2: H341 - STOT SE 1: H370 - STOT RE 1: H372 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants
Réactions allergiques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Mousse. Produits extincteurs en poudre. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
oxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NOx).

PANTERA Product GmbH
28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 26.11.2019, Révision 28.08.2019

Version 02. Remplace la version: 01

Page 3 / 12

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.

Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Stocker au frais. Stocker au sec.

Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

PANTERA Product GmbH
28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 26.11.2019, Révision 28.08.2019

Version 02. Remplace la version: 01

Page 4 / 12

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Laurate de dibutylétain
CAS: 77-58-7, EINECS/ELINCS: 201-039-8, EU-INDEX: 050-030-00-3, Reg.No.: 01-2119496068-27-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 0,1 mg/m ³ , Sn

DNEL

Substance
3-(Triméthoxysilyl)propylamine, CAS: 13822-56-5
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 8,3 mg/kg bw/day.
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 58 mg/m ³ .
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 5 mg/kg bw/day.
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 17 mg/m ³ .
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 5 mg/kg bw/day.
Laurate de dibutylétain, CAS: 77-58-7
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 20 µg/m ³ .
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 430 µg/kg bw/day.
Industrie, dermique, Effets systématiques à court terme: 2.08 mg/kg bw/day.
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 4.6 µg/m ³ .
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 160 µg/kg bw/day.
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme: 40 µg/m ³ .
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à court terme: 20 µg/kg bw/day.
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 3.1 µg/kg bw/day.
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à court terme: 500 µg/kg bw/day.
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 27.6 mg/m ³ (AF= 11).
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 3.9 mg/kg bw/d (AF= 44).
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 0.3 mg/kg bw/d (AF= 192).
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 7.8 mg/kg bw/d (AF= 64).
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 18.9 mg/m ³ (AF= 8).

PNEC

Substance
3-(Triméthoxysilyl)propylamine, CAS: 13822-56-5
soildu sol, 45 µg/kg soil dw.
sédiment (Eau de mer), 120 µg/kg sediment dw.
sédiment (eau douce), 1,2 mg/kg sediment dw.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 13 mg/L.
Eau de mer, 33 µg/L.
Eau douce, 330 µg/L.
Laurate de dibutylétain, CAS: 77-58-7
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 100 mg/L.
Eau de mer, 46,3 ng/L.
Eau douce, 463 ng/L.
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
sédiment (Eau de mer), 0.15 mg/kg dw.

PANTERA Product GmbH
28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 26.11.2019, Révision 28.08.2019 Version 02. Remplace la version: 01 Page 5 / 12

sédiment (eau douce), 1.5 mg/kg dw.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 6.6mg/L (AF= 10).
Eau de mer, 0.04 mg/L (AF= 500).
soildu sol, 0.06 mg/kg dw.
Eau douce, 0.4 mg/L (AF= 50).

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Protection des yeux	lunettes de protection. (EN 166:2001)
Protection des mains	>0,7 mm Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3). Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.
Protection corporelle	Vêtement de protection (EN 340)
Divers	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
Protection respiratoire	En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée. Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. (DIN EN 14387)
Risques thermiques	Non applicable
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	pâteux
Couleur	limpide
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Non applicable
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	Non applicable
Point d' éclair [°C]	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Non déterminé
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Non déterminé
Densité [g/ml]	1,044 (DIN 52451)
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Non déterminé
Viscosité	Non applicable
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	Non déterminé
Vitesse d'évaporation	Non déterminé
Point de fusion [°C]	Non déterminé
Auto-inflammation [°C]	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	> 100

PANTERA Product GmbH
28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 26.11.2019, Révision 28.08.2019

Version 02. Remplace la version: 01

Page 6 / 12

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de dégagement de vapeurs toxiques par chauffage à température supérieure à la température de décomposition.
Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7

10.5 Matières incompatibles

Non déterminé

10.6 Produits de décomposition dangereux

Le contact avec l'humidité libère des Méthanol.

PANTERA Product GmbH
28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 26.11.2019, Révision 28.08.2019

Version 02. Remplace la version: 01

Page 7 / 12

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit
ATE-mix, inhalatoire (brouillard), > 20 mg/l (4 h).
Substance
3-(Triméthoxysilyl)propylamine, CAS: 13822-56-5
LD50, dermique, lapin: 11,3 mL/kg bw.
LD50, oral, rat: 2,97 mL/kg bw.
LC50, inhalatoire, rat: 5 - 16 ppm (6h).
Laurate de dibutylétain, CAS: 77-58-7
LD50, oral, rat: 2071 mg/kg (OECD 401) Sarasin, G. 1981.
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
LD50, dermique, lapin: 3259 mg/kg bw.
LD50, inhalatoire, rat: 16,8 mg/l (4 h) (OECD TG 403).
LD50, oral, rat: 7120 mg/kg (OECD TG 401).
NOAEL, inhalatoire, rat: 0,058 mg/l (98 d).
NOAEL, oral, rat: < 62,5 mg/kg (28 d) (OECD TG 422).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut produire une réaction allergique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Mutagenèse	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Prodotto contiene una o più sostanze di Muta. 2 (CLP). (CAS 77-58-7)
Toxicité sur la reproduction	Le produit contient une ou plusieurs substances de la catégorie Repr. 1B (CLP). (CAS 77-58-7) Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
Cancérogénèse	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques générales	

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières

PANTERA Product GmbH
28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 26.11.2019, Révision 28.08.2019

Version 02. Remplace la version: 01

Page 8 / 12

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
3-(Triméthoxysilyl)propylamine, CAS: 13822-56-5
LC50, (96h), poisson: 934 mg/L.
EC50, (72h), Algae: >603 - 1000 mg/L.
EC50, (48h), Daphnia magna: 331 mg/L.
Laurate de dibutylétain, CAS: 77-58-7
EC50, Scenedesmus subspicatus: 1 mg/l.
EC50, Daphnia magna: 0,463 mg/l.
EC50, Brachidanio rerio: 3,1 mg/l.
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: 191 mg/l.
EC50, Pseudokirchneriella subcapitata: 210 mg/l (7 d) (US-EPA).
EC50, (48h), Daphnia magna: 168,7 mg/l (92/69/EWG C.2).
EC10, Pseudomonas putida: 1000 mg/l (5 h).

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	Non déterminé
Biodégradabilité	Non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé

12.4 Mobilité dans le sol

Non déterminé

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

PANTERA Product GmbH
28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 26.11.2019, Révision 28.08.2019

Version 02. Remplace la version: 01

Page 9 / 12

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Consulter le fabricant pour le recyclage.
Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets
(recommandé) 080409*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets
(recommandé) 150110*
150102

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

PANTERA Product GmbH
28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 26.11.2019, Révision 28.08.2019

Version 02. Remplace la version: 01

Page 10 / 12

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2016/2037/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2019); IMDG-Code (2019, 39. Amdt.); IATA-DGR (2019)

RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

- Observer les restrictions d'emploi Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.

- VOC (2010/75/CE) 0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16: Autres informations

16.1 Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Repr. 1B: H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Produit traité au conservateurs [x].

PANTERA Product GmbH
28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 26.11.2019, Révision 28.08.2019

Version 02. Remplace la version: 01

Page 11 / 12

16.2 Mentions de danger (SECTION 03)

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

16.3 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.4 Autres informations

PANTERA Product GmbH
28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 26.11.2019, Révision 28.08.2019

Version 02. Remplace la version: 01

Page 12 / 12

Positions modifiées

SECTION 3 supprimé: Organoalkoxysilane
SECTION 3 ajouté: 3-(Triméthoxysilyl)propylamine
SECTION 2 ajouté: 3-(Triméthoxysilyl)propylamine
SECTION 2 ajouté: Le contact avec l'humidité libère des Méthanol.
SECTION 2 supprimé: point d'exclamation
SECTION 2 supprimé: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
SECTION 2 supprimé: Eye Irrit. 2
SECTION 2 ajouté: Eye Dam. 1
SECTION 2 ajouté: corrosion
SECTION 2 ajouté: H318 Provoque des lésions oculaires graves.
SECTION 2 ajouté: P305+P351+P338EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
SECTION 2 ajouté: P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
SECTION 2 supprimé: P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
SECTION 2 ajouté: Produit traité au conservateurs [x].
SECTION 7 ajouté: Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.
SECTION 8 ajouté: Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
SECTION 8 ajouté: Vêtement de protection (EN 340)
SECTION 8 ajouté: Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. (DIN EN 14387)
SECTION 8 ajouté: En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.
SECTION 8 supprimé: Non indispensable sous des conditions normales.
SECTION 10 supprimé: Pas de produits de décomposition dangereux connus.
SECTION 10 ajouté: Le contact avec l'humidité libère des Méthanol.
SECTION 12 supprimé: Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

Copyright: Chemiebüro®